COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260721-202681-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt et un juillet deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juillet 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Marie-Annick DUBOIS, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Cécile DEFONTAINE et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Yann PION, Lucas CHEVALIER et Gaël LONGUET.

Absents excusés : Madame Virginie GUEUTAL

Pouvoir : de Madame Virginie GUEUTAL à Madame Myriam DAVALO-MALINGE.

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-81 – Programme de voirie – Approbation du programme de réfection et de mise en sécurité de la voirie communale – Demande de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de délibérer sur un programme de voirie communale. En effet, il est nécessaire de pouvoir à la réfection et à la mise en sécurité de du réseau de voirie communale.
Il présente le programme à réaliser par secteur et demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce programme et sur les demandes de subventions à venir.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve le programme de réfection et de mise en sécurité de la voirie communale tel que présenté au conseil et annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité toutes les subventions pouvant intervenir dans ce domaine.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD